Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2020)
Heft: 2

Rubrik: SOG = SSO = SSU

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOG | SSO | SSU

Schweizerische Offiziersgesellschaft
Société Suisse des Officiers
Società Svizzera degli Ufficiali

Mesures immédiates contre la pénurie d'effectifs

L'armée est confrontée à un sérieux problème d'effectifs. Actuellement, la faiblesse des effectifs des CR constitue un vrai casse-tête pour quasiment tous les commandants de troupe. La Société suisse des officiers (SSO) a récemment pointé du doigt à plusieurs reprises ce problème. Notre appel aux responsables politiques est aussi clair que simple : il faut agir, sans délai.

Le développement de l'armée (DEVA) mis en œuvre depuis deux ans a permis de nombreuses avancées, dans la formation des cadres et la mobilisation notamment. Toutefois, il n'existe actuellement aucun remède à la pénurie toujours plus aiguë des effectifs. Les effectifs des CR sont bien trop faibles parce que les soldats ne restent plus assez longtemps dans le système. Les lacunes importantes ne peuvent plus être comblées. Nous devrions enregistrer cette année les premiers résultats découlant du « Rapport du DDPS sur l'alimentation en effectifs de l'armée et de la protection civile ». Malgré cela, la SSO exige que des mesures immédiates soient prises par le monde politique pour juguler l'hémorragie, au moins à court terme. Les mesures envisageables sont :

Augmentation des jours de service d'instruction

Une première mesure consiste à augmenter les jours de service d'instruction. La loi sur l'armée (LAAM) fixe à 280 au plus le nombre de jours de service d'instruction pour la troupe (art. 42), alors que l'ordonnance sur les obligations militaires (OMi) le fixe actuellement à 245 jours pour les militaires de la troupe (art. 47) et à 280 jours pour les grenadiers et les militaires en service long. Appliquer à tous 280 jours de services d'instruction produirait rapidement des effets. Le Conseil fédéral pourrait agir ici sans délai. Objectifs contradictoires : une charge supplémentaire pour tous les astreints, ainsi que pour l'économie.

Application stricte du concept d'aptitude différenciée

La SSO demande depuis longtemps une réduction du nombre de soldats déclarés inaptes au service pour des raisons médicales, soit au moment du recrutement, soit plus tard en raison d'une blessure subie en service. Étendue à tout le système, l'aptitude différenciée permettrait de garder les militaires déclarés inaptes comme soldats d'exploitation ou ordonnances de bureau, voire dans une autre fonction. Avec l'implication du médecin-chef de l'armée, les exigences médicales en matière d'aptitude pourraient être assouplies. Objectifs contradictoires : des questions juridiques pour l'assurance militaire et des problèmes d'alimentation en effectifs pour la protection civile. Ces deux aspects ne devraient pas être insurmontables.

Révision indispensable de la loi sur le service civil (LSC)
Le fait que de plus en plus de militaires passent au service civil après avoir terminé l'école de recrues (ER) ou pendant les CR – plus de 40 % – indique clairement que les cas de conscience ne sont pas le facteur décisif. Cela vient d'être confirmé par un mémoire de licence réalisé à l'ACAMIL (cf. ASMZ 1-2/2020). Le phénomène porte atteinte à la fonction première du service de remplacement. Lors du traitement initial de la révision de la LSC, les deux chambres ont divergé sur le délai d'attente. En janvier 2020, la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats a judicieusement conservé les 12 mois de délai pour passer au service civil après la fin de l'ER. Il ne s'agit pas d'une chicane. Objectifs contradictoires : lancement imminent d'un référendum et donc retard dans la révision de la LSC.

Recruter plus de femmes

La SSO est convaincue que le groupe de travail « Femmes et politique de sécurité » du DDPS définira des mesures pertinentes pour impliquer davantage les femmes dans la politique de sécurité et l'armée. Notamment, par une journée d'orientation pour les femmes, que le SOG juge nécessaire et importante, et qui semble redevenir un sujet. C'est une bonne chose. Objectifs contradictoires : des obstacles constitutionnels qui devraient toutefois pouvoir être surmontés.

Col EMG Stefan Holenstein,
Président, Société suisse des officiers (SSO)

Campagne Air2030 : Le réseau de points d'appui comme facteur de succès !

Le comité national de campagne, qui bénéficie d'un large soutien, a rapidement pris de l'ampleur au cours des dernières semaines. Son président, le conseiller aux Etats Thierry Burkart (PLR AG), également président de l'Association pour une Suisse sûre (VSS), a informé la Conférence des présidents de la SSO, le 25 janvier 2020 à Berne. La phase de mise en œuvre du réseau de points d'appui régionaux, cantonaux et locaux est en cours, sous l'impulsion des sections cantonales de la SSO, des associations professionnelles, des tireurs et d'autres acteurs de la politique, de l'économie et de la milice. Cette fois-ci, une attention particulière sera accordée aux sensibilités politiques régionales, par exemple en renforçant l'alliance en Suisse romande et en l'associant directement au comité national. En tout état de cause, le lancement de la campagne peut être qualifié de succès du point de vue de la SSO. Nous gardons le cap !